

Vu pour être annexé à la délibération du Comité syndical du
Pôle métropolitain Loire Angers en date du 4 novembre 2024
arrêtant le projet de SCoT Loire Angers.
Le Président,
Christophe BÉCHU



SCoT

Loire Angers

PAS

Projet d'Aménagement
Stratégique



AVANT-PROPOS

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques d'aménagement du territoire. Il oriente l'évolution du territoire dans la perspective d'un développement durable c'est-à-dire équilibré entre développement économique, cohésion sociale et impératifs environnementaux.

Depuis l'approbation le 9 décembre 2016 du SCoT Loire Angers, le Pôle métropolitain Loire Angers a connu une extension de son périmètre au 1er janvier 2017 suite à l'application du schéma départemental de coopération intercommunale. Ainsi, le nouveau territoire était concerné par 4 SCoT, récemment révisés mais pas tous opposables sur le territoire du Pôle. Deux SCoT demeuraient opposables : Loire Angers et Loire en Layon. Des communes sont passées en "zone blanche", où aucun SCoT ne s'applique, et donc étaient soumises à la règle de constructibilité limitée. Les élus du Pôle métropolitain Loire Angers ont donc décidé le 29 janvier 2018 d'élaborer un SCoT afin de :

- Disposer d'un SCoT unique, applicable à l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers ;
- D'intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires ;
- D'adapter le projet au contexte induit par l'élargissement du territoire (pour l'organisation territoriale par exemple) ;
- D'approfondir certains enjeux au regard d'études / démarches menées depuis lors (volet air, énergie, climat en lien avec le PCAET adopté sur le même territoire en 2020 par exemple).

Sans y être tenu, puisqu'elle est facultative pour les SCoT prescrits avant le 1er avril 2021, le Pôle métropolitain a fait le choix de s'inscrire dans l'évolution apportée par l'ordonnance du 17 juin 2020, en application de la loi ELAN, sur la modernisation des SCoT (qui réorganise le contenu du SCoT).

Ainsi, le SCoT se compose de trois grands documents :

- le Projet d'aménagement stratégique (PAS) ;
- le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), seule pièce opposable du SCoT et intégrant un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) imposé par la loi dite loi « Climat et résilience » ;
- Des annexes comprenant ce qui composait le rapport de présentation ainsi que l'évaluation environnementale stratégique.

Le PRÉSENT DOCUMENT expose LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATEGIQUE, qui traduit une volonté politique commune de relever le défi des transitions numérique, démographique, territoriale, sociétale et écologique.

Il propose, pour ce faire, une organisation du territoire en bassins de vie organisés autour de polarités et fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière : d'habitat ; de développement économique ; de services ; de mobilité... Il met en lumière en quoi ces objectifs thématiques participent à une stratégie transversale visant à relever le défi de la transition écologique du territoire.

Ce document a été débattu le 19 février 2024 en comité syndical.

Le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers



SOMMAIRE

Sommaire	6
Notre ambition : un projet qui répond aux enjeux des transitions	9
Les défis du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers face aux transitions	12
Un territoire qui bénéficie d'atouts et d'une capacité de résilience pour affronter ces défis	12
Un horizon à 2045 pour définir un cap au projet et des étapes de 10 ans pour guider sa mise en œuvre	13
La transition écologique au cœur du projet	15
A. Contexte	15
B. Les défis à relever	16
C. Les objectifs du PAS favorisant la lutte contre les effets du changement climatique	16
D. Les objectifs du PAS favorisant l'adaptation aux effets du changement climatique	17
E. Les objectifs du PAS garantissant une amélioration de la santé humaine et environnementale	18
I. Un territoire bien relié, bénéficiant d'une haute intensité d'interactions	20
Ce que nous sommes	21
Ce que nous voulons pour le territoire	21
I.A. Une organisation du territoire au service de la proximité et du vivre ensemble	21
I.A.1. Projeter le développement en cohérence avec le rôle de chaque commune dans l'organisation territoriale	22
I.A.2. Organiser le maillage des équipements et services, en prenant en compte la complémentarité potentiellement offerte par le numérique	23
I.B. Une offre de logements répondant aux besoins et au défi de la transition énergétique	24
I.B.1. Assurer l'accueil des habitants d'aujourd'hui et de demain en cohérence avec l'organisation territoriale	24
I.B.2. Offrir des logements diversifiés garantissant la fluidité du parcours résidentiel des ménages et répondant au défi de la transition démographique	25
I.B.3. Inscrire la réponse aux besoins de logement dans une démarche de sobriété foncière	26
I.B.4. Améliorer les qualités d'habiter en réponse aux transitions sociétale et écologique	26
I.C. Une offre de mobilité répondant au défi de la proximité, de la transition énergétique et de l'inclusion sociale	27
I.C.1. Articuler urbanisme et mobilités durables	27
I.C.2. Améliorer l'accessibilité du territoire depuis / vers les pôles nationaux et régionaux	28
I.C.3. Faciliter le recours aux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle	28
II. Un territoire qui produit, capte et distribue des richesses	30
Ce que nous sommes	31
Ce que nous voulons pour le territoire	31
II.A. Une économie accompagnant les transitions	31
II.A.1. Renforcer les atouts de l'économie locale pour assurer la résilience économique du territoire	31
II.A.2. Développer une stratégie d'accueil des activités conciliant ambition, complémentarité et sobriété foncière	32
II.A.3. Renforcer une offre touristique adaptée aux enjeux environnementaux et sociétaux	33
II.A.4. Développer une stratégie commerciale conciliant adéquation aux besoins, intégration à l'organisation territoriale et qualité urbaine	33
II.B. Une agriculture performante et résiliente contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux	34
II.B.1. Résister à la pression urbaine et mieux cohabiter	34
II.B.2. Accompagner l'agriculture dans son adaptation aux nouvelles demandes sociétales et au changement climatique	35

III. Un territoire qui préserve la santé de ses habitants et de ses espaces	37
Ce que nous sommes	38
Ce que nous voulons pour le territoire	38
III.A. Un impératif : la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	38
III.A.1. Affirmer une ambition très volontariste pour contenir l'étalement urbain et limiter l'artificialisation des sols : s'inscrire dans une trajectoire zéro artificialisation nette	38
III.A.2. Protéger et valoriser la trame verte et bleue et la biodiversité à toutes les échelles	39
III.B. L'aménagement et l'urbanisme au service de la santé et du bien-être des habitants	40
III.B.1. Actionner tous les leviers de l'aménagement et de l'urbanisme sur la santé, notamment ceux liés au végétal et à la nature	40
III.B.2. Préserver et mettre en valeur les paysages et les patrimoines, éléments essentiels d'un cadre de vie de qualité	41
III.B.3. Garantir la sécurité des habitants et des biens ainsi que la santé publique	41
III.C. Protéger les ressources et intensifier le développement des énergies renouvelables et de récupération	41
III.C.1. Protéger les ressources	41
III.C.3. Développer la production des énergies renouvelables et de récupération en cohérence avec la préservation de l'environnement, des activités agricoles et forestières et des paysages	42

NOTRE AMBITION : UN PROJET QUI REPOND AUX ENJEUX DES TRANSITIONS



Atouts/Faiblesses du territoire



Un territoire qui produit, capte et distribue des richesses

- Une image positive du territoire de plus en plus relayée par les médias
- Qualité du cadre de vie : patrimoine paysager et bâti
- Tourisme d'affaires : des équipements adaptés accueillant de nombreux salons et congrès
- Une diversité du tissu économique basé sur un réseau de TPE / PME
- Des filières économiques structurées et reconnues : Pôle végétal, électronique et IOT, silver économie, BARP...
- Un réseau de start-ups, écoles, instituts de recherche
- Une agriculture locale diversifiée, exportatrice, avec des productions spécifiques à forte valeur ajoutée et un rayonnement de la filière végétale assurée par la présence du pôle végétal



- Des multinationales faiblement représentées sur le territoire
- Un déficit relatif d'innovation
- Des pôles commerciaux thématiques fragilisés
- Un manque de visibilité de la destination touristique
- De nombreuses petites entreprises (productives, de commerces et de services) "sorties" de la ville pour aller s'installer dans des ZAE périphériques



Un territoire bien relié, bénéficiant d'une haute intensité d'interactions

- Une bonne connexion grand territoire (Grand-Ouest et bassin parisien notamment)
- Une bonne desserte locale tous modes : une circulation qui reste fluide et un réseau de TC qui se développe
- Une armature territoriale qui reste à consolider
- Des équipements et services plutôt bien répartis sur le territoire
- Dynamisme démographique: attractivité résidentielle
- Une ville universitaire et étudiante, avec une offre de formation diversifiée
- Une dynamique associative et des solidarités importantes
- Une offre culturelle et de loisirs importante



- Une fragilisation des centres-bourgs / centres-villes
- Déconnexion lieu de résidence / lieu d'emplois génératrice de déplacements et de difficultés de circulation localisées dans l'espace et dans le temps
- Une diminution de l'efficacité de la desserte TC au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville centre
- Une forte progression des prix immobiliers rendant difficile l'accès au logement à une partie de la population
- Une pénurie de logements pour certains publics cibles
- Manque d'adéquation entre besoins et attentes en logements / projets urbains proposés
- Faiblesse du ferroutage

numérique



Les enjeux des transitions

sociétale



Un territoire qui préserve la santé de ses habitants et de ses espaces



- Accès aisé à la nature depuis la ville (réseau dense de parcs, sentiers de randonnées et d'itinéraires cyclables...)
- Forte présence de l'eau
- Patrimoine bâti et naturel (UNESCO, Basses Vallées, sud viticole...), vecteur d'identité
- Rôle écologique des espaces naturels : biodiversité, expansion des crues, captation carbone ...
- Un potentiel de développement des énergies renouvelables (solaire, méthanisation ...)
- Des démarches de Projet alimentaire territorial engagées dans les territoires
- Présence d'un CHU et d'une offre de soins bien répartie



- Etalement urbain / pression urbaine et mitage agricole
- Quelques ruptures de continuités écologiques
- Peu de massifs forestiers, inégalement répartis sur le territoire et gestion forestière non optimale
- Qualité de l'eau médiocre de certains cours d'eau
- Des zones d'inconfort (îlots de chaleur, sites pollués...)
- De faibles potentiels de développement pour certaines énergies renouvelables (éolien ...)
- Vieillesse de la population et besoins croissants en matière de santé



Changement climatique

- Augmentation des risques naturels : inondation, retrait gonflement des argiles, effondrement, sécheresse
- Pression sur les ressources (sol, eau notamment) accentuée par la concurrence entre les besoins
- Appauvrissement des sols et menaces sur leur structure physique (érosion / ravinement)
- Perte de biodiversité
- Augmentation des périodes de canicule et des îlots de chaleur urbains



Étalement urbain et artificialisation des sols

- Augmentation des mouvements pendulaires en autosolisme, des émissions de GES et de la congestion du trafic
- Accentuation des fractures (sociale, numérique, mobilitaires et servicielles) entre pôle centre, couronnes périurbaines et rurales
- Augmentation du prix de l'immobilier et du foncier
- Dévitalisation des centres-bourgs
- Risque de friches, notamment commerciales
- Pression accrue sur les paysages et le patrimoine naturel (paysages banalisés et pression sur la biodiversité et les sols)
- Consommation d'espace et impacts environnementaux liés au développement économique du territoire, notamment au développement de plateformes logistiques



Concurrences territoriales

- Economiques pour l'accueil des entreprises : des offres foncières concurrentes entraînant une consommation d'espace surdimensionnée
- Résidentielles pour l'accueil des habitants : des opérations concurrentes (type et coût des logements proposés) qui favorisent les extensions et la périurbanisation au détriment du renouvellement urbain
- En matière d'équipements : déficit de coordination permettant une complémentarité de l'offre

Vulnérabilités

territoriale



écologique



démographique



Economiques

- Dynamique économique coupée dans son élan par les crises internationales
- Dépendance de nos systèmes productifs vis-à-vis de territoires extérieurs dans certains secteurs stratégiques (santé, agro-alimentaire, électronique, chimie)
- Fragilité de certaines filières agricoles : crise de l'élevage bovin, horticulture...
- Démographie agricole / difficultés des transmissions d'exploitations



Atouts locaux

- Tissu économique résilient (réseau diversifié de TPE/PME)
- Economie présentielle non délocalisable
- Potentiel d'attractivité pour des travailleurs extérieurs pratiquant le télétravail (qualité du cadre de vie, accessibilité grand territoire...)
- Potentiel d'adaptation de l'agriculture locale aux transitions : proximité et diversité des productions alimentaires, capacité de conversion en bio, développement de l'agro-écologie, valorisation énergétique...
- Rôle écologique de certains milieux très présents sur le territoire : expansion des crues, captation carbone, biodiversité
- Dynamique associative et solidarités socio-économiques et institutionnelles : capacité à faire ensemble
- Des savoir-faire liés au patrimoine / diversité des métiers d'art



Un territoire d'expérimentations et d'innovations

- Pratiques anciennes de l'intercommunalité et de la coopération entre territoires
- Création des communes nouvelles et élargissement des EPCI
- Pôle végétal : qui place le territoire en pointe pour l'adaptation des productions végétales au changement climatique
- Territoire intelligent : une expérimentation d'outils numériques visant à accélérer la transition écologique au service des habitants

Résilience du territoire

LES DEFIS DU TERRITOIRE DU POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS FACE AUX TRANSITIONS

Ce diagnostic atouts / faiblesses / opportunités / menaces du territoire a été co-construit par les acteurs institutionnels les plus impliqués dans l'élaboration du SCoT. Il met au cœur de la réflexion les transitions, c'est-à-dire tous les changements systémiques qui entraînent de profondes recompositions spatiales, engendrant le passage d'un état à un autre pour le territoire. Si ces transitions sont tout d'abord des changements observés, ce schéma traduit comment elles sont devenues un projet politique. Les défis retenus pour le projet sont de plusieurs ordres :

- La transition numérique : Le défi consiste à penser l'aménagement du territoire et à adapter l'urbanisme au regard du développement des nouveaux usages et services numériques qui en bouscule les modèles (comme l'e-commerce, le télétravail, le free floating, airBnB...), en :
 - mesurant leur impact environnemental (pression sur les métaux rares nécessaires à leur production, consommation électrique, empreinte carbone du stockage des données, gestion des déchets numériques, mise sous tensions des ressources...)
 - et en prenant soin de ne pas accroître la fracture numérique, à la fois en termes d'accès et d'usages, pour les habitants comme les entreprises qui doivent sans cesse se réinventer.
- La transition démographique : Le défi consiste à innover pour faire cohabiter les générations en réponse au vieillissement de la population, à assurer la mixité sociale grâce à une offre de logements abordables et à trouver le bon équilibre pour l'attractivité résidentielle du territoire.
- La transition territoriale : Le défi consiste à construire un territoire solidaire, multipolaire et multifonctionnel, qui capitalise sur les recompositions territoriales à l'œuvre pour éviter toute concurrence territoriale ou métropolisation excessives. Il s'agit plutôt d'aboutir à une juste répartition des rôles entre urbain, périurbain et rural. Cela fait référence aux notions d'alliance et de coopérations entre les territoires, d'interterritorialité.
- La transition sociétale : Le défi consiste à accompagner les nouveaux besoins des citoyens : mobilités multiples, nouveaux modes d'habiter, de consommer, de s'alimenter... Il s'agit de donner une place plus importante à la société civile (démocratie participative et contributive) mais aussi de susciter l'innovation en favorisant un urbanisme de projet...
- La transition écologique : Le défi consiste à construire un territoire résilient et durable qui vise à lutter contre les effets négatifs du changement climatique et à adapter le territoire à ces effets. Il s'agira notamment de passer à un système économique sobre en consommation de ressources (eau, sol, énergie, pétrole, minerais...). La transition écologique inclut la transition énergétique (passage vers des énergies vertes et une meilleure maîtrise de la demande en énergie) mais aussi la transition environnementale (protection de la biodiversité, limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles...).

Un territoire qui bénéficie d'atouts et d'une capacité de résilience pour affronter ces défis

Il est également ressorti de la co-construction de ce diagnostic atouts / faiblesses / opportunités / menaces que le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers disposait d'une certaine capacité de résilience pour relever le défi des transitions (Cf. *Partie résilience de l'AFOM*). En effet, il bénéficie :

démographique



- D'un tissu économique constitué d'un réseau diversifié de TPE/PME potentiellement agile
- D'une économie présentielle non délocalisable
- D'un potentiel d'attractivité pour des actifs travaillant sur d'autres territoires et pratiquant le télétravail (qualité du cadre de vie, accessibilité grand territoire...)
- De savoir-faire liés à une diversité de métiers d'art

écologique



- D'un potentiel d'adaptation de l'agriculture locale aux transitions (proximité et diversité des productions alimentaires, capacité de conversion en bio, développement de l'agro-écologie, valorisation énergétique...)
- D'une diversité des milieux présents sur le territoire assurant des rôles et services écologiques nombreux : expansion des crues, captation carbone, biodiversité
- De la présence du pôle végétal qui place le territoire en pointe pour l'adaptation des productions végétales au changement climatique et l'utilisation du végétal comme réponse à l'adaptation au changement climatique
- D'une dynamique associative ; de solidarités socio-économiques et institutionnelles qui illustrent une capacité à « faire ensemble »
- De pratiques anciennes de l'intercommunalité et de la coopération entre territoires

sociétale



territoriale



C'est aussi un territoire qui ose l'expérimentation :

numérique



- avec la création des communes nouvelles et l'élargissement des EPCI¹
- en s'inscrivant dans une démarche de « territoire intelligent », expérimentation d'outils numériques visant à accélérer la transition écologique au service des habitants.

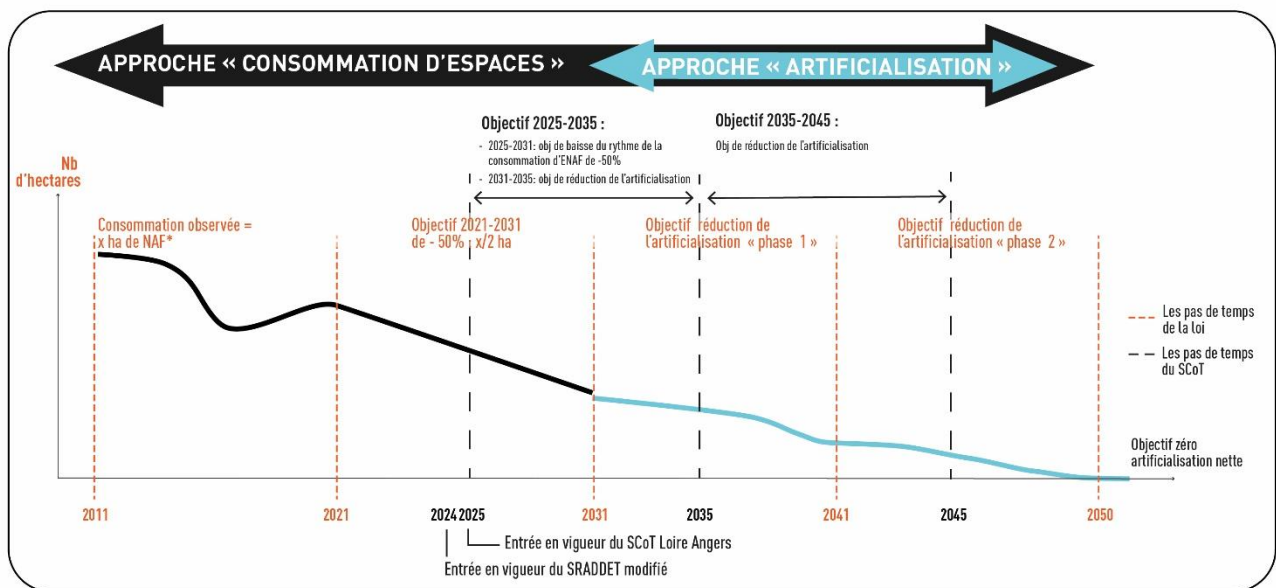
Un horizon à 2045 pour définir un cap au projet et des étapes de 10 ans pour guider sa mise en œuvre

Pour relever ce défi des transitions, le SCoT Loire Angers se donne un horizon de vingt ans soit à 2045, comme le précise l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT. Pour autant, le projet ne peut ignorer l'horizon 2050 auquel font référence les grandes lois récentes (la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, la loi du 22 août 2021 dite "loi Climat et Résilience", la loi du 20 juillet 2023 dite « ZAN2 »...), et qui correspond aussi à l'horizon stratégique du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires -SRADDET- des Pays de la Loire et du Plan climat air énergie territorial -PCAET- élaboré à la même échelle que le SCoT.

Inscrire la réflexion dans ce temps long du SCoT implique :

¹ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

- Un phasage des objectifs, notamment en matière de limitation de l'artificialisation des sols



- Un phasage du développement pour offrir une diversité d'offre sur le temps long et pour une meilleure gestion des besoins en équipements nouveaux.

La transition écologique au cœur du projet

La transition écologique comprend la transition énergétique, climatique et environnementale.

A. Contexte

Conscients de l'enjeu que représente la transition écologique, les élus du territoire se sont engagés ces dernières années dans différentes démarches / projets menés à des échelles variées :

- Dès 2017, les élus d'Angers Loire Métropole, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance ont décidé de transférer leur compétence communautaire en matière d'élaboration du PCAET au Pôle métropolitain Loire Angers. La même échelle de réflexion et d'application de ces documents est un véritable atout dans la définition d'une vision partagée du territoire. A noter toutefois que le PCAET Loire Angers adopté en 2020 est en cours de révision. Le présent PAS s'appuie sur le PCAET en vigueur en 2024, dont la mise à jour a été prescrite début 2024.
- Dès la fin de la décennie 2010, les trois intercommunalités se sont lancées dans des démarches de projet alimentaire territorial (PAT) visant à répondre à des enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé.
- Dans son projet de territoire 2020-2028, la Communauté de communes Loire Layon Aubance affiche comme défi n°1 « l'urgence environnementale et climatique » et s'est fixé en 2023 des objectifs et des actions ambitieuses pour répondre de manière collective et coopérative à l'urgence climatique
- En 2020, la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole s'est engagée dans une démarche ambitieuse et concertée pour répondre collectivement à l'urgence écologique et climatique au travers de ses Assises de la transition écologique, etc...

Le contexte est aussi celui de la raréfaction des ressources, qui sont les biens communs du territoire :

- La ressource en eau :

Il s'agit d'éviter les développements urbains sur les zones humides qui jouent un rôle essentiel, notamment pour l'adaptation au changement climatique (apport d'eau douce, biodiversité, maîtrise des crues, puits de carbone, recharge des nappes souterraines...), mais aussi de protéger la ressource en eau quantitativement et qualitativement.

- La ressource foncière et la ressource « sols »

Il s'agit de prendre en compte l'impact de la pression urbaine et des modèles de développement actuels sur les terres agricoles, naturelles et forestières et leurs multiples bénéfices écologiques dont leur capacité de stockage du carbone.

- La ressource en matériaux :

Sa préservation croise l'enjeu de développement d'une économie circulaire.

- La ressource alimentaire :

Sa prise en compte se traduit par l'enjeu d'aller vers une plus grande autonomie alimentaire.

- Les ressources énergétiques :

Il s'agit d'anticiper la place des énergies renouvelables et de récupération (EnRR) pour tendre vers davantage d'autonomie énergétique du territoire et limiter la consommation d'énergies fossiles.

B. Les défis à relever

Les grands défis à relever de façon transversale pour assurer cette transition écologique sont de deux ordres :

- La lutte contre les effets négatifs du changement climatique : à savoir la réduction des impacts anthropiques (mobilité, logement, industrie, tertiaire, agriculture) sur les émissions de gaz à effets de serre (CO₂, méthane, composés organiques volatiles - COV ...) et sur les ressources en énergie (économies d'énergies carbonées ou non ; production d'énergie décarbonée).
- L'adaptation du territoire à la hausse des températures et de la fréquence des épisodes de fortes chaleurs, aux sécheresses, aux phénomènes climatiques intenses (pluies torrentielles, tempêtes...), à la raréfaction des ressources (principales problématiques locales) mais aussi au risque de développement des pandémies.

Ces défis se doublent d'un **enjeu social** : il s'agira de prendre en compte la précarité énergétique de certains ménages que ce soit en matière d'accès à un logement confortable et décent ou d'accès à la mobilité, quel que soit leur lieu de résidence...

C. Les objectifs du PAS favorisant la lutte contre les effets du changement climatique

Cette partie compile les objectifs du PAS représentant des leviers pour la transition énergétique et le chemin vers le zéro émission nette (ZEN) : diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effets de serre (GES), décarbonation des consommations d'énergie, développement de l'autonomie énergétique du territoire / production d'énergie décarbonée

- Maîtriser et réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et de polluants atmosphériques :
 - Promouvoir une organisation multipolaire du territoire et un fonctionnement en bassins de vie (concentration de l'offre urbaine, mixité fonctionnelle à toutes les échelles...) pour diminuer les besoins de déplacements motorisés, émetteurs de GES et préserver les espaces NAF*, indispensables au stockage du carbone (Cf.I.A)
 - Mettre en œuvre une politique de mobilité durable :
 - mieux articulée avec le développement urbain pour favoriser la proximité et donc l'usage des mobilités actives (Cf.I.C.1)
 - favorisant le déploiement d'une offre de mobilité multimodale alternative à l'autosolisme carboné : transports collectifs (TC), vélo, covoiturage, recours à des énergies décarbonées pour les véhicules... (Cf.I.C.3)
 - promouvant le développement d'une logistique décarbonée et l'organisation d'une logistique urbaine (Cf.I.C.1.d)
 - Accélérer le processus de rénovation énergétique et thermique de l'ensemble du parc de logements, et prioritairement des logements sociaux (Cf.I.B.4.b)
 - Construire des bâtiments très performants énergétiquement et éco-conçus
 - Promouvoir une approche bioclimatique pour les opérations d'aménagement (Cf.III.B.1.a)
 - Améliorer la couverture numérique et l'offre de services numériques, en appui notamment du territoire intelligent pour diminuer les besoins de déplacements motorisés, réduire les consommations énergétiques et optimiser le fonctionnement des territoires (Cf.I.A.2.b)
- Réduire l'empreinte carbone et améliorer l'efficacité énergétique des activités économiques :
 - Se doter d'une stratégie foncière économique plus vertueuse en matière de réduction de la consommation d'espaces NAF* et de l'artificialisation en actionnant tous les leviers possibles (Cf.II.A.2)
 - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments, y compris leurs capacités à produire de l'énergie verte (Cf.II.A.1.a, I.B.4.b et III.C.3.b)

- Soutenir le développement d'une logistique décarbonée (Cf.I.C.1.d)
- En matière d'agriculture, soutenir le développement des circuits-courts (Cf.II.B.2.b)
- Engager une stratégie d'économie circulaire visant à réduire et valoriser les déchets, limiter la consommation de ressources en matériaux (réemploi et approvisionnement durable) (Cf.III.C.1.c)
- Atteindre la neutralité carbone
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - Développer les puits de carbone
 - Préserver les espaces / ressources aux importantes capacités de stockage du carbone (sol, boisements, zones humides...) et développer une stratégie de renaturation (Cf.III.A., III.C.1.b.)
 - Intensifier le développement des énergies renouvelables et de récupération (Cf.III.C.3.a)

D. Les objectifs du PAS favorisant l'adaptation aux effets du changement climatique

Cette partie compile les objectifs du PAS contribuant à réduire les vulnérabilités du territoire face aux risques

- Préserver les espaces / ressources (sols, boisements, zones humides...) pour leur capacité d'infiltration et de stockage des eaux pluviales :
 - Limiter l'étalement urbain, la consommation d'espaces NAF* et l'artificialisation grâce à l'organisation territoriale, à l'inscription dans une trajectoire ZAN, à une stratégie foncière économique plus vertueuse sur le plan de la consommation d'espaces NAF*... (Cf.III.A.1., I.A., I.B.3., II.A.2.b...)
 - Protéger la trame verte et bleue, notamment en préserver les couverts végétaux (haies, bois, prairies permanentes...), les zones d'expansion des crues, les zones humides... (Cf. III.A.2.)
 - Développer les opérations de renaturation et pas seulement au sens de la désartificialisation prévue par la loi Climat et Résilience (Cf.III.A.2.b., III.A.1.b.)
 - Soutenir le développement de l'agro-écologie pour son rôle d'entretien des espaces (Cf.III.B.2.)
- Economiser le foncier agricole pour garantir la plus grande autonomie alimentaire possible (Cf.II.B.1.a.)
- Economiser la ressource en eau (Cf.III.C.1.a.)
 - Favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales
 - Maîtriser et optimiser l'irrigation, rechercher des solutions qui favorisent le stockage d'eau en période estivale
 - Diminuer la consommation d'eau potable
- Adapter l'urbanisme / la construction aux conséquences du changement climatique / (hausse des températures, variations du régime des précipitations, épisodes pluvieux extrêmes, retrait gonflement des argiles, ...)
 - Lutter contre l'imperméabilisation des sols :
 - Protéger la continuité spatiale et la qualité des sols au sein des espaces urbanisés (Cf. III.A.2.b)
 - Limiter l'imperméabilisation et intégrer l'enjeu de la renaturation (Cf. III.A.2.b)
 - Promouvoir la nature en ville (Cf.III.B.1.c.)
 - Favoriser les projets urbains et architecturaux adaptables (réversibles, modulables, etc.) (Cf. III.A.1.b.)
 - Lutter contre la surchauffe urbaine (Cf.III.B.1.c.)

- Prendre en compte les risques (inondation / intempéries, canicules, feu de forêt, retrait / gonflement des argiles, minier, radon) pour réduire la vulnérabilité des bâtiments, de leurs occupants, des espaces et des réseaux (Cf. III.B.3.a.)

E. Les objectifs du PAS garantissant une amélioration de la santé humaine et environnementale

Cette partie compile les objectifs du PAS favorisant la limitation des expositions aux pollutions et nuisances, la préservation / amélioration de la santé physique et mentale des habitants, la préservation de la biodiversité

- Intégrer les enjeux de santé dans toute démarche de projet (Cf. III.B.1.a)
- Promouvoir une qualité d'habiter et un cadre de vie sain et agréable pour tous
 - Promouvoir la nature en ville pour ses impacts sur la santé mentale et la réduction des îlots de chaleur urbains (Cf. III.B.1.c)
 - Préserver l'identité et la diversité des paysages et des patrimoines (Cf. III.B.2)
 - Faciliter l'accès à la nature et à l'eau (Cf. III.B.1.c)
 - Penser un urbanisme favorisant les déplacements actifs et des équipements / aménagements favorisant la pratique du sport en autonomie (III.B.1.b.)
 - Favoriser le développement des modes actifs de déplacement (Cf. I.C.3.d)
 - Travailler sur la qualité architecturale des logements (qualité de l'air intérieur, espaces extérieurs, gestion de l'intimité des logements, espaces partagés...) (Cf. III.B.1.a)
- Eviter l'exposition des populations et du vivant aux pollutions et nuisances
 - Limiter les zones de contact entre zones résidentielles et espaces de production potentiellement polluants / nuisants (Cf. III.B.3.b)
 - Concernant la qualité des sols :
 - Anticiper la dépollution de sols pour favoriser leur réutilisation pour de futures zones d'urbanisation
 - Favoriser le développement de l'agro-écologie qui limite l'utilisation de produits phytosanitaires (idem pollution de l'air et de l'eau)
 - Concernant la qualité de l'air :
 - Réduire les émissions de GES et les polluants atmosphériques (Cf. III.B1)
 - Concernant la qualité de l'eau : (Cf. III.C.1.a)
 - Protéger les zones de captage
 - Mettre en adéquation développement urbain et alimentation en eau potable de qualité, d'une part, et développement urbain et assainissement avec rejets conformes dans les milieux d'autre part
 - Diminuer la pollution sonore et lumineuse (trame noire) (Cf. III.B.3.b et III.A.2.b)
- Protéger et valoriser la biodiversité
 - Préserver les espaces / ressources (sol, boisements, zones humides...) pour leur rôle vis-à-vis de la biodiversité :
 - S'inscrire dans une trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) (Cf. III.A.1)
 - Préserver la trame verte et bleue (Cf. III.A.2)
 - Protéger la continuité spatiale et la qualité des éléments végétaux, arborés, de l'eau, des sols (trame brune) au sein des espaces urbanisés et en connexion avec les espaces agro-sylvo-naturels qui les entourent (Cf. III.A.2.b)
 - Rechercher des gisements potentiels de sites à renaturer (Cf. III.A.1.b)
 - Promouvoir la prolongation de la trame verte et bleue au sein des espaces habités (nature en ville) (Cf. III.A.2.b)

- Favoriser l'entretien et la gestion des espaces agricoles, notamment par le soutien au développement de l'agro-écologie (Cf. II.B.2.a)

I. UN TERRITOIRE BIEN RELIE, BENEFICIAIRE D'UNE HAUTE INTENSITE D'INTERACTIONS



CE QUE NOUS SOMMES

 Un territoire bien relié, bénéficiant d'une haute intensité d'interactions	
Les atouts	Les faiblesses
• Une connexion grand territoire (Grand-Ouest et bassin parisien notamment) efficace grâce aux réseaux ferré et routier • Une bonne desserte locale tous modes : Des axes routiers non encore saturés avec un maillage de TC urbain et interurbain qui se développe • Une organisation territoriale qui reste à consolider • Des équipements et services plutôt bien répartis sur le territoire • Dynamisme démographique : attractivité résidentielle • Une ville universitaire et étudiante, avec une offre de formation diversifiée • Une dynamique associative et des solidarités importantes • Une offre culturelle et de loisirs importante	• Une fragilisation des centres-bourgs / centres-villes • Déconnexion lieu de résidence / lieu d'emplois génératrice de déplacements et de difficultés de circulation localisées dans l'espace et dans le temps • Une diminution de l'efficacité de la desserte TC au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville centre • Une forte progression des prix immobiliers rendant difficile l'accès au logement à une partie de la population • Une pénurie de logements pour certains publics cibles • Un manque d'adéquation entre besoins et attentes en logements dans les projets urbains proposés • Une faiblesse du ferroutage

CE QUE NOUS VOULONS POUR LE TERRITOIRE

I.A. Une organisation du territoire au service de la proximité et du vivre ensemble

Promouvoir une organisation multipolaire du territoire et un fonctionnement de bassin de vie de proximité a pour objectif de :

- Limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
- Limiter les déplacements motorisés
- S'assurer de l'accès de la population et des entreprises aux équipements et services avec une gamme diversifiée
- Optimiser les équipements, réseaux et services et donc les finances publiques
- Favoriser les liens sociaux (le vivre ensemble) et la mixité sociale
- Clarifier l'action publique sur le territoire et ainsi participer à sa lisibilité pour tous les acteurs

Pour cela, le projet promeut organisation territoriale qui se déploie à toutes les échelles (Cf. carte page 25) :

- de la proximité (celle des quartiers / communes ou communes déléguées)
- du bassin de vie de proximité (autour des polarités intermédiaires)
- du bassin de vie (autour des polarités de niveau SCoT)
- métropolitaine (autour du pôle centre)

et qui vise à assurer une accessibilité à tous à une offre urbaine (équipements, commerces, services ...) diversifiée et structurée (au-delà de l'offre de proximité), en moins de 10 minutes.

I.A.1. Projeter le développement en cohérence avec le rôle de chaque commune dans l'organisation territoriale

Le projet vise à :

I.A.1.a. Conforter les communes (ou communes déléguées) et les quartiers du pôle centre dans leur rôle de socles de la vie de proximité

Chaque commune, commune déléguée, quartier du pôle centre, structuré(e) autour de sa / ses centralité (s) (centre-ville, centre-bourg ou centralité de quartier) concentrant l'offre urbaine (équipements, commerces, services ...), offre à ses habitants un cadre de vie de qualité, favorisant le lien social et la proximité.

I.A.1.b. Animer les bassins de vie par un réseau de polarités d'échelle SCoT

Les polarités SCoT sont au nombre de 11 :

- Sur la communauté de communes Loire Layon Aubance :
Chalonnes-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Loire, Thouarcé, Brissac-Quincé (et les Alleuds en secteur d'appui)
- Sur la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe :
Seiches-sur-le-Loir / Aurore de Corzé, Tiercé, Durtal
- Sur la communauté urbaine Angers Loire Métropole :
Montreuil-Juigné, Verrières-en-Anjou, Mûrs-Erigné, Andard / Brain-sur-l'Authion

I.A.1.c. Compléter le maillage par un réseau de polarités intermédiaires

La structuration d'un niveau de polarité intermédiaire entre la proximité et le rayonnement de bassin de vie peut permettre de desservir des secteurs éloignés des polarités* d'échelle SCoT. Chaque intercommunalité pourra les définir, selon des critères qui sont précisés dans le DOO.

I.A.1.d. Affirmer le rôle stratégique du pôle centre

Le pôle centre est composé des communes d'Angers, Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé, Trélazé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et les parties en continuité urbaine d'Ecouflant et de Verrières-en-Anjou (secteur Provins à Saint-Sylvain-d'Anjou).

Pour cela, les objectifs de développement sont adaptés en fonction du rôle de la commune / commune déléguée dans l'organisation territoriale. Certains objectifs quantitatifs, déclinés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs, pourront aussi prendre en compte l'éloignement au pôle centre.

Comme le traduit le tableau ci-dessous, certains objectifs sont communs à tous les niveaux de l'organisation territoriale, comme les objectifs liés à l'optimisation du tissu urbain existant, au maintien de l'animation et de la vie de proximité. D'autres dépendent davantage du niveau de rayonnement attendu, comme la diversité et le niveau de rayonnement de l'offre de commerces et de services ou de l'offre de transport alternative à l'autosolisme.

NIVEAU 1 SOCLE DE LA PROXIMITÉ	NIVEAU 2 RAYONNEMENT SUPRACOMMUNAL POLARITÉS INTERMÉDIAIRES	NIVEAU 3 RAYONNEMENT BASSIN DE VIE POLARITÉS SCoT	NIVEAU 4 RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN PÔLE CENTRE
PRINCIPES D'ORIENTATIONS COMMUNES À TOUTES LES COMMUNES • Préservation des fonctions d'animations de proximité au sein de la centralité (équipements et commerces, espaces publics...) • Valorisation du cadre de vie, de l'identité • Valorisation des déplacements actifs • Optimisation du tissu urbain existant (dents creuses, requalification/réhabilitations, friches...) et limitation de l'étalement urbain • Diversité des formes d'habitat et mixité des fonctions (résidentielle, économique, touristique, de loisirs...) dans la centralité			
PRINCIPES D'ORIENTATIONS Production logements : + Densité : + Concentration et diversité des activités économiques : + Altermobilité : + plan de mobilités entreprises, offre à la demande, liaisons modes actifs vers polarités	PRINCIPES D'ORIENTATIONS Maintien/développement de fonctions d'animation intercommunales Production logements : ++ Densité : ++ Logements sociaux : ++ Concentration et diversité des activités économiques : ++ Altermobilité : ++ plan de mobilités entreprises, aires de covoiturage, offre à la demande, itinéraires de liaison intercommunaux modes actifs	PRINCIPES D'ORIENTATIONS Maintien/développement de fonctions d'animation / équipements structurants pour les populations du bassin de vie (y compris hors PMLA) Production logements : +++ Densité : +++ Logements sociaux : +++ Concentration et diversité des activités économiques : +++ Altermobilité : +++ plan de mobilités entreprises, aires de covoiturage, rabattement tous modes lignes express, offre à la demande, itinéraires de liaison intercommunaux modes actifs	PRINCIPES D'ORIENTATIONS Accueil des fonctions métropolitaines (équipements phares, enseignement supérieur, santé, commerces...) Production logements : ++++ Densité : ++++ Logements sociaux : ++++ Concentration et diversité des activités économiques : ++++ Altermobilité : ++++ desserte performante en TC, covoiturage, rabattement + optimisation des modes alternatifs à la voiture

I.A.2. Organiser le maillage des équipements et services, en prenant en compte la complémentarité potentiellement offerte par le numérique

Le projet mobilise deux sortes de leviers pour améliorer l'offre d'équipements et de services : la lisibilité et la diversité de l'offre, d'une part et son accessibilité, d'autre part. Le futur centre pénitentiaire, situé aux portes du pôle centre, sur la polarité d'échelle SCoT d'Andard / Brain-sur-l'Authion, répond à des enjeux qui dépassent le Pôle métropolitain Loire Angers (rayonnement national).

Il s'agira donc de :

I.A.2.a. Organiser le maillage des équipements et services en fonction du rôle de la commune dans l'organisation territoriale

- Préserver des fonctions d'animation de proximité (équipements et commerces) et du vivre ensemble au niveau de chaque strate de l'organisation territoriale
- Maintenir / développer des fonctions d'animation supracommunales au niveau des polarités intermédiaires
- Maintenir / développer des fonctions d'animation / équipements structurants pour les populations du bassin de vie (y compris hors PMLA) au niveau des polarités SCoT
- Accompagner l'installation du futur centre pénitentiaire par un confortement de la centralité Andard / Brain-sur-l'Authion notamment en termes d'offre de logements, d'équipements et de mobilités.
- Accueillir des fonctions métropolitaines (équipements phares, enseignement supérieur, santé, grandes enseignes commerciales...) au niveau du pôle centre

I.A.2.b. Améliorer l'accessibilité physique et numérique aux équipements et aux services

- Compléter l'offre « physique » d'équipements et services par une offre alternative (numérique ou itinérante) améliorant l'accessibilité à tous
- Optimiser l'usage des équipements pour offrir plus de services

I.B. Une offre de logements répondant aux besoins et au défi de la transition énergétique

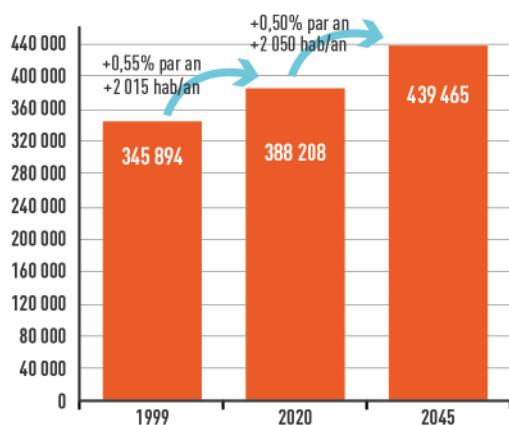
I.B.1. Assurer l'accueil des habitants d'aujourd'hui et de demain en cohérence avec l'organisation territoriale

Le projet traduit la volonté de se positionner sur une ambition démographique ambitieuse mais mesurée pour rester un territoire à taille humaine, à l'environnement, au cadre de vie et à l'identité préservés. Il prévoit de :

I.B.1.a. Produire au moins 2 200 logements par an pour atteindre 440 000 habitants en 2045

- Maintenir un rythme de croissance démographique identique, en volume, à celui de la période longue passée (1999-2020)
 - Croissance d'environ 2 000 habitants de plus par an
 - 440 000 habitants en 2045 sur le PMLA.

Evolution du nombre d'habitants du PMLA constatée et projetée



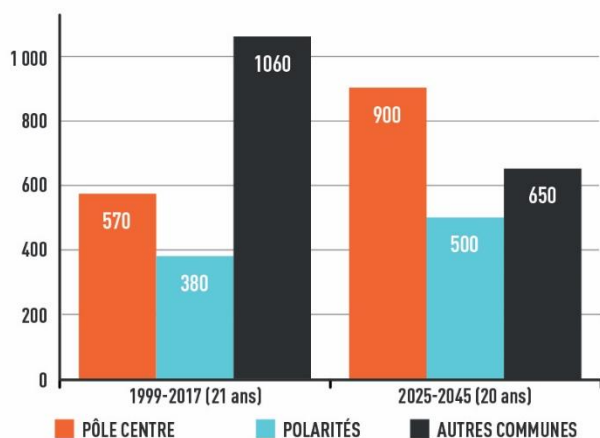
- Produire environ 2 200 logements neufs par an sur le PMLA entre 2025 et 2045.
- Décliner l'objectif annuel de production de logements neufs entre les intercommunalités, selon la répartition suivante :

	CU ALM	CC LLA	CC ALS	PMLA
Objectif annuel de production de logements pour 2025-2045	1 800	280	140	2 220

I.B.1.b. Répartir l'offre nouvelle selon l'organisation territoriale

- Accentuer le développement démographique du pôle centre et des polarités SCoT
- Assurer une poursuite du développement démographique pour la strate des communes et communes déléguées mais à un rythme moins soutenu que par le passé tout en permettant à minima un renouvellement des populations.

Evolution du nombre d'habitants du PMLA constatée et projetée par strate de l'organisation territoriale



- Accentuer les objectifs de production de logements pour le pôle centre et les polarités, qui devront ainsi en assurer plus des trois quarts.

I.B.2. Offrir des logements diversifiés garantissant la fluidité du parcours résidentiel des ménages et répondant au défi de la transition démographique

Le territoire connaît une accentuation de son attractivité ces dernières années, qui, cumulée avec d'autres paramètres conjoncturels (comme les difficultés d'approvisionnement en matériaux du BTP, la hausse des taux de crédit...), a conduit à une explosion des prix immobiliers ces dernières années rendant difficile l'accès au logement à une partie de la population. En outre, la tension sur le parc locatif social s'intensifie avec toujours une augmentation du nombre de demandes et une baisse du nombre d'attributions.

Ainsi, le projet prévoit de :

I.B.2.a. S'appuyer sur une stratégie et une politique foncières pour proposer des logements abordables et plus proches des centralités

- Anticiper la maîtrise foncière et utiliser tous les outils facilitant la production de logements abordables

I.B.2.b. Mieux répartir et diversifier l'offre locative sociale y compris en milieu rural

- Accentuer le développement de l'offre locative sociale là où la demande est la plus forte
- Rechercher la diversification de l'offre de logements et un meilleur équilibre partout où la diversité manque

I.B.2.c. Aider à l'accession à la propriété

- Mobiliser tous les outils favorisant l'accession à la propriété des ménages à revenus intermédiaires et modestes

I.B.2.d. Favoriser l'accès aux logements à tous les publics

- Favoriser l'accès au logement aux publics qui en sont éloignés (personnes sans logements, gens du voyage, autres publics spécifiques...)
- Favoriser l'accès au logement aux publics qui ont des difficultés à réaliser leur parcours résidentiel (décohabitants, primo-accédants, apprentis...)

I.B.2.e. Développer une offre d'habitat adaptée à toutes les étapes de la vie

- Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie

I.B.3. Inscrire la réponse aux besoins de logement dans une démarche de sobriété foncière

Le secteur résidentiel constitue le plus important poste de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers du Pôle métropolitain Loire Angers. En cohérence avec son ambition d'atteindre le ZAN à horizon 2050, le projet prévoit de :

I.B.3.a. Elaborer une stratégie foncière pour réduire la consommation d'espaces NAF*

- Poursuivre et accentuer la production de logements au sein des espaces urbanisés
- Planifier et décliner la stratégie foncière associée à cette ambition de production

I.B.3.b. Accroître la densité bâtie des opérations d'aménagement* aussi bien en extension que dans les espaces urbanisés

- Fixer des objectifs de densité bâtie adaptés au contexte des communes / communes déléguées
- Diversifier les formes urbaines
- Accompagner l'accroissement des objectifs de densité par des objectifs qualitatifs favorisant son acceptabilité sociale

I.B.3.c. Optimiser le foncier dans les espaces urbanisés

- Faciliter la densification des espaces urbanisés
- Optimiser l'usage et l'occupation des espaces urbanisés bâtis et non bâtis

I.B.4. Améliorer les qualités d'habiter en réponse aux transitions sociétale et écologique

L'offre de logement et les qualités d'habiter doivent s'adapter aux nouveaux besoins qui se font jour face à l'évolution des modes de vie, au changement climatique et aux enjeux écologiques. Les enjeux de réduction des déplacements motorisés mais aussi du vieillissement de la population impliquent notamment de porter une ambition forte sur la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs. Par ailleurs, le secteur résidentiel constitue un important poste de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effets de serre pour le Pôle métropolitain. Il convient donc de porter une ambition forte également sur la rénovation énergétique du parc de logements. Pour le secteur résidentiel, le territoire s'est fixé, au travers de son PCAET, un objectif à 2050 de réduction de -60% de consommation d'énergie par rapport à 2014 et de 80% des émissions de gaz à effets de serre. Les deux leviers principaux qui ont été identifiés sont : la massification de la rénovation des logements et l'évolution des modes de chauffage. Le projet décline des objectifs en matière d'aménagement, d'urbanisme et de politique de l'habitat qui actionnent ces différents leviers et visent à s'inscrire dans la trajectoire fixée par les objectifs du PCAET.

Ainsi, le projet ambitionne de :

I.B.4.a. Répondre à l'évolution de la demande liée aux nouveaux modes de vie

- Intégrer les nouvelles formes de travail, les aspirations à une offre d'habitat alternative, les besoins de logements évolutifs et adaptés au vieillissement...
- Innover dans l'offre de logements proposée

I.B.4.b. Accélérer le processus d'amélioration de performance et de production énergétiques du parc résidentiel

- Relever les niveaux d'exigence en terme de performance environnementale et de gestion durable pour les bâtiments neufs et les rénovations lourdes
- Accompagner la massification de la rénovation énergétique du parc de logements
- Favoriser un approvisionnement du parc de logements en énergie décarbonée ou alternative aux énergies fossiles

I.C. Une offre de mobilité répondant au défi de la proximité, de la transition énergétique et de l'inclusion sociale

I.C.1. Articuler urbanisme et mobilités durables

Face aux enjeux écologiques et climatiques et à l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050, le projet se doit de proposer un autre modèle de développement urbain. Il doit permettre de dépasser notre dépendance à l'usage de modes de déplacements et de transport utilisant des énergies carbonées, y compris pour le transport de marchandises, la logistique étant en plein essor avec le développement du e-commerce notamment. Mais cette transition doit bénéficier à l'ensemble de la population, y compris les plus fragiles.

C'est pourquoi le projet vise à :

I.C.1.a. Adapter et anticiper les conditions d'accessibilité durable des espaces urbains d'aujourd'hui et de demain

- Choisir prioritairement les secteurs de développement urbain en fonction de leur capacité à être desservis par les modes alternatifs à la voiture individuelle
- Apaiser les centralités et aménager les espaces publics au profit des piétons
- Promouvoir un urbanisme qui favorise les déplacements en modes actifs

I.C.1.b. Assurer l'accès aux besoins de la vie quotidienne pour tous

- Faciliter les déplacements des personnes dépendantes d'une offre alternative à la voiture individuelle
- Améliorer l'accès au pôle centre et aux polarités

I.C.1.c. Optimiser les déplacements des actifs

- Anticiper et adapter les conditions d'accès aux zones d'activités économiques
- Organiser les mobilités domicile-travail

I.C.1.d. Organiser la logistique aux différentes échelles et la décarboner

- Préserver les capacités de développement du fret ferroviaire et fluvial
- Favoriser le développement d'une logistique urbaine structurée et optimisée

I.C.2. Améliorer l'accessibilité du territoire depuis / vers les pôles nationaux et régionaux

Le Pôle métropolitain Loire Angers bénéficie d'une bonne accessibilité depuis les pôles nationaux et régionaux, du fait de la présence d'une étoile ferroviaire et autoroutière, complétée par la présence d'Angers Loire Aéroport dont l'activité pourrait s'inscrire en complémentarité de celui de Nantes Atlantique. Mais afin de soutenir l'attractivité résidentielle et économique du territoire, le projet vise à améliorer, là où elle peut encore l'être, l'accessibilité du PMLA depuis ces pôles (Paris, Nantes...) :

I.C.2.a. Améliorer les liaisons ferroviaires et les connexions aéroportuaires

I.C.2.b. Renforcer les liaisons routières interrégionales

I.C.3. Faciliter le recours aux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle

Si la desserte locale tous modes confondus est jugée satisfaisante et s'améliore au fur et à mesure avec le développement du réseau de transports en commun et de voies cyclables, des améliorations doivent encore être apportées notamment pour augmenter l'efficacité des modes actifs et transports collectifs au fur et à mesure que l'on s'éloigne du pôle centre.

Ainsi, le projet ambitionne de :

I.C.3.a. Poursuivre le développement et améliorer l'attractivité des réseaux de transports collectifs

- Renforcer le réseau urbain structurant du pôle centre
- Améliorer l'offre permettant de relier les polarités et le pôle centre
- Expérimenter de nouvelles solutions alternatives à la voiture individuelle, en s'appuyant sur le réseau routier structurant et le réseau ferroviaire

I.C.3.b. Favoriser l'intermodalité et les pratiques multimodales

- Mailler le territoire d'une offre structurée / hiérarchisée de pôle d'échanges multimodaux cohérente avec l'organisation territoriale et la desserte ferroviaire
- Encourager les pratiques intermodales
- Développer des solutions innovantes et une offre de services encourageant les changements de pratiques

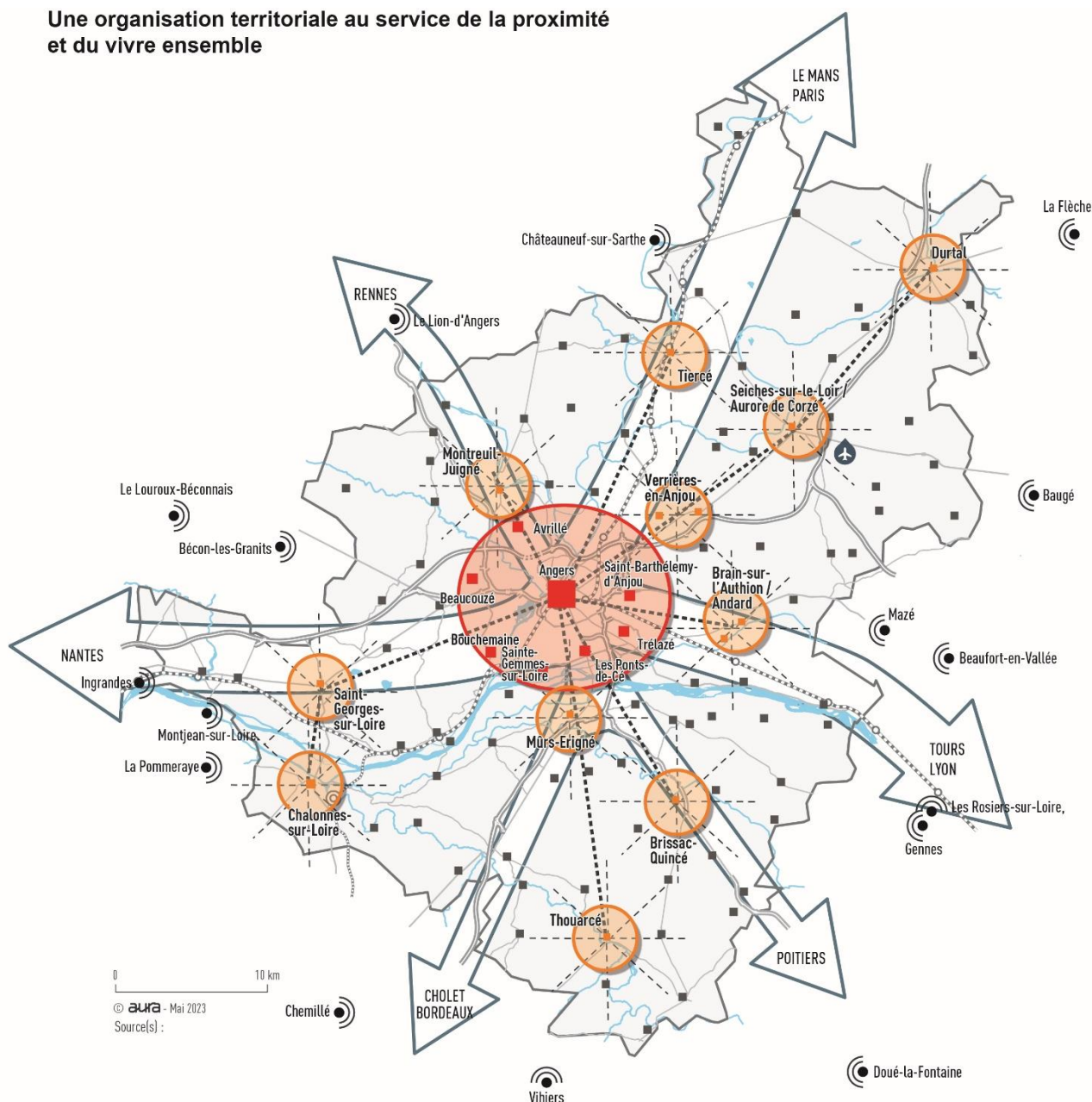
I.C.3.c. Encourager l'usage des véhicules partagés

- Articuler l'offre de parkings / stations de covoiturage / autopartage avec le reste de l'offre de mobilité alternative

I.C.3.d. Développer l'offre de mobilités actives

- Promouvoir la marche et le vélo pour les déplacements de proximité
- Développer des itinéraires permettant de relier les communes aux polarités et au pôle centre
- Sécuriser la pratique du vélo

Une organisation territoriale au service de la proximité et du vivre ensemble



Un développement et une offre de services (équipements, commerces, mobilités...) organisés en cohérence avec le rôle de chaque commune dans l'organisation territoriale

-  Affirmer le rôle stratégique du pôle centre
-  Animer les bassins de vie par un réseau de polarités
-  Compléter le maillage par un réseau de polarités intermédiaires
-  Conforter les communes / communes déléguées dans leur rôle de socles de la vie de proximité
-  Articuler le développement avec les territoires extérieurs
-  Améliorer l'accessibilité grand territoire du PMLA depuis les pôles nationaux et régionaux
-  Aéroport Angers Marcé
-  Améliorer les liaisons routières et/ou ferroviaires
-  Articuler urbanisme et mobilités durables
-  Développer des possibilités d'accès tous modes et pour tous à toutes les strates de l'organisation territoriale
-  Développer une stratégie de rabattement vers les gares

II. UN TERRITOIRE QUI PRODUIT, CAPTE ET DISTRIBUE DES RICHESSES



CE QUE NOUS SOMMES

 Un territoire qui produit, capte et distribue des richesses	
Les atouts	Les faiblesses
• Une image positive du territoire de plus en plus relayée par les médias • Qualité du cadre de vie : patrimoine paysager et bâti • Tourisme d'affaires : des équipements adaptés accueillant de nombreux salons et congrès • Une diversité du tissu économique composé d'un réseau de TPE / PME • Des filières économiques structurées et reconnues : Pôle végétal, électronique et IOT, silver économie, Banque-Assurances-Retraite-Prévoyance... • Un réseau de start-ups, écoles, instituts de recherche • Une agriculture locale diversifiée, exportatrice, avec des productions spécifiques à forte valeur ajoutée et un rayonnement de la filière végétale assurée par la présence du pôle végétal	• Des multinationales faiblement représentées sur le territoire • Un déficit relatif d'innovation • Des pôles commerciaux thématiques fragilisés • Un manque de visibilité de la destination touristique • De nombreuses petites entreprises (productives, de commerces et de services) "sorties" de la ville pour aller s'installer dans des ZAE périphériques

CE QUE NOUS VOULONS POUR LE TERRITOIRE

II.A. Une économie accompagnant les transitions

II.A.1. Renforcer les atouts de l'économie locale pour assurer la résilience économique du territoire

Les enjeux écologiques, climatiques, et les crises qui se succèdent ces dernières années nous conduisent à réinterroger, non seulement nos modes de vie mais aussi nos modes de produire et de se fournir. Réduction de la dépendance passant par la réindustrialisation, atténuation de l'empreinte écologique, adaptabilité, flexibilité, innovation sont les principaux enjeux qui doivent guider l'évolution de l'économie pour les prochaines années, y compris localement. Au regard de ces enjeux, le projet peut s'appuyer sur de nombreux atouts du territoire pour :

II.A.1.a. Soutenir la mutation écologique et énergétique de l'économie locale

- Engager le territoire dans une stratégie d'économie circulaire et de développement de filières économiques pouvant jouer un rôle dans la transition écologique
- Mobiliser tous les leviers permettant aux entreprises de réduire leurs consommations d'énergies et de produire de l'énergie
- Accompagner la transition de l'immobilier d'entreprise

II.A.1.b. Renforcer l'adaptabilité et la flexibilité de l'économie locale

- Renforcer la diversité du tissu de TPE/PME pour ses atouts en matière de flexibilité et capacité d'adaptation ou de résilience en cas de crise (autonomie...)

- Accompagner le développement des nouvelles formes de travail (télétravail, espaces de coworking et espaces partagés)

II.A.1.c. Accompagner le développement de l'économie de la connaissance, de l'innovation et de la créativité

- Favoriser les échanges entre l'enseignement supérieur / recherche et les filières économiques locales
- S'appuyer sur les filières historiques : végétal, électronique / numérique / internet des objets (IOT), banque/assurance/retraite/prévoyance
- Poursuivre le soutien à l'économie de la santé pour garantir un accès aux soins sur l'ensemble du territoire et anticiper, par le développement de la silver économie, les besoins liés au vieillissement de la population
- Valoriser les savoir-faire locaux et métiers d'art

II.A.2. Développer une stratégie d'accueil des activités conciliant ambition, complémentarité et sobriété foncière

Ces dernières années, le territoire a connu une forte attractivité économique, qui a induit d'importants besoins en foncier économique. Face à l'enjeu très fort de maîtrise de l'artificialisation des sols, le projet vise à répondre aux besoins tout en s'attachant à accueillir « la bonne activité au bon endroit » dans un souci de sobriété foncière mais aussi de développement équilibré du territoire. La stratégie d'accueil des activités qu'il propose s'attache à articuler ambition démographique et ambition économique sur l'ensemble du territoire :

II.A.2.a. Se doter d'une stratégie d'accueil des activités cohérente, lisible et qui assure une complémentarité interterritoriale, en appui des cadrans dessinés par les grands axes de communication

- Renforcer le dialogue stratégique à l'échelle du PMLA
- Proposer une offre foncière et immobilière d'activité adaptée aux besoins d'aujourd'hui et de demain en inscrivant la réflexion dans le temps long du SCoT
- Implanter la bonne activité au bon endroit
 - Poursuivre la structuration des ZAE à l'échelle des intercommunalités et du pôle métropolitain (zones d'activités principales, intermédiaires et de proximité)
 - Renforcer le rayonnement métropolitain du pôle centre
 - Favoriser le maintien et le développement des activités économiques au sein des espaces urbanisés principaux (« ville productive ») afin de favoriser les synergies entre les différentes fonctions urbaines

II.A.2.b. Se doter d'une stratégie foncière économique plus vertueuse sur le plan de la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en actionnant tous les leviers

Le principe du ZAN appliqué aux activités économiques passe par la séquence Eviter/Réduire/Compenser l'artificialisation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- Eviter :
 - Privilégier la commercialisation, la densification et l'optimisation foncières des ZA existantes
 - Maintenir l'attractivité des zones économiques existantes pour éviter les friches et la délocalisation des entreprises vers les nouvelles zones
 - Favoriser le maintien et le développement des activités économiques au sein espaces urbanisés principaux (« ville productive* »)

- Réduire :
 - Ajuster l'offre au plus près des besoins en limitant les ouvertures à l'urbanisation de ZAE aux besoins identifiés
 - Lorsque des extensions sont jugées indispensables, viser une optimisation du foncier économique, notamment en mutualisant les services aux entreprises, les espaces
- Compenser :
 - Rechercher des gisements potentiels de sites à renaturer y compris au sein des ZAE

II.A.3. Renforcer une offre touristique adaptée aux enjeux environnementaux et sociétaux

Le Pôle métropolitain Loire Angers a amélioré sa visibilité comme destination touristique. Grâce à la qualité de son cadre de vie, une image positive du territoire est de plus en plus relayée. Cette visibilité est encore insuffisante mais le territoire dispose de nombreux atouts sur le plan touristique, sur lesquels le projet propose de s'appuyer pour :

II.A.3.a. Affirmer le Pôle métropolitain comme une destination entre Paris et la côte Atlantique

- Mettre en valeur les grandes entrées touristiques
- Améliorer l'accessibilité physique et numérique de l'offre touristique
- Prendre en compte la dimension touristique dans la stratégie d'aménagement durable du territoire

II.A.3.b. S'appuyer sur la diversité de l'offre

- Mettre en adéquation offre de tourisme d'agrément et nouvelle demande :
 - Itinérance (grands itinéraires vélo et offre adaptée, itinéraires de grande randonnée pédestre, boucles locales pédestres, VTT et équestres),
 - Œnotourisme : visite, randonnée, dégustation, découverte des métiers autour du vin, association mets et vins...
 - Tourisme fluvestre : randonnée de bord de rivière, pêche, randonnée fluviale, baignade, activités nautiques...
 - Tourisme urbain : patrimoine urbain et industriel, offre culturelle
- Accompagner l'essor du tourisme d'affaires dans une approche plus écologique :
 - Salons et événements à portée nationale (salon du végétal, WEF...),
 - Grands événements sportifs et culturels...

II.A.3.c. Disposer d'une offre d'hébergements touristiques adaptée à la demande et aux nouveaux besoins

II.A.4. Développer une stratégie commerciale conciliant adéquation aux besoins, intégration à l'organisation territoriale et qualité urbaine

Malgré un fort développement des surfaces commerciales sur la période récente, la situation actuelle de l'offre commerciale sur le PMLA reste globalement assez équilibrée et le pôle commercial du centre-ville d'Angers conserve un dynamisme certain. Pour autant, cet équilibre est précaire et des menaces pèsent :

- Sur les centres-bourgs, les centralités, mais aussi les pôles commerciaux thématiques, fragilisés sur la dernière période, notamment par le développement de la vente à distance via internet
- Sur les pôles commerciaux périphériques « historiques » qui sont à l'aube d'un changement de modèle : les grandes surfaces alimentaires et généralistes classiques correspondent de moins en moins aux habitudes de consommation des ménages et deviennent surdimensionnées.

Le projet ne cherchera donc pas à développer de nouvelles surfaces commerciales de périphérie mais fera, au contraire, de la reconquête des centralités et de la lutte contre le développement des friches commerciales une priorité. Le commerce est, en effet, un facteur majeur de l'animation de la « ville » et doit répondre au plus près aux besoins des habitants et actifs du territoire. Le projet prévoit donc de :

II.A.4.a. Revitaliser les centralités urbaines et rurales

- Assurer un maillage du territoire cohérent avec l'organisation territoriale ;
- Faire des centralités des lieux privilégiés pour les implantations commerciales en mesure de soutenir l'animation, l'identité des communes et la cohésion sociale ;
- Assurer une mixité des fonctions urbaines

II.A.4.b. Inscrire le développement commercial dans la trajectoire ZAN

- Limiter fortement l'artificialisation et la consommation foncière engendrée par le développement commercial et ne pas créer de nouvelle grande zone commerciale périphérique ;
- Eviter la vacance commerciale et inciter à la résorption des friches commerciales ;
- Accélérer les recompositions des espaces commerciaux dont la qualité urbaine, architecturale et paysagère est insuffisante, en privilégiant une conception dense et compacte ainsi que des espaces publics multifonctionnels à forte valeur paysagère voire une mutation vers d'autres fonctions – y compris pour les espaces commerciaux hors Pôle-Centre.

II.A.4.c. Réguler le commerce de flux

- Eviter les implantations de commerces uniquement basées sur des logiques de captation des flux routiers, particulièrement dans les communes présentant des enjeux de revitalisation commerciale des centralités
- Réglementer l'implantation des drives

II.A.4.d. Répondre aux besoins en matière de logistique commerciale

- Localiser les sites permettant l'accueil d'activités logistiques « commerciales », au regard de la capacité des voiries, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs de réduction de l'artificialisation ;
- Faciliter le développement d'une logistique du dernier kilomètre décarbonée.

II.B. Une agriculture performante et résiliente contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux

II.B.1. Résister à la pression urbaine et mieux cohabiter

Comme dans tous les territoires urbains et périurbains, les espaces agricoles font face à la pression du développement urbain et se retrouvent mités. Or la résilience du territoire passera aussi par notre capacité à réduire la dépendance de nos systèmes productifs vis-à-vis des territoires extérieurs, y compris dans le domaine agro-alimentaire et donc, en premier lieu, à maintenir les capacités alimentaires locales.

C'est pourquoi le projet vise à :

II.B.1.a. Préserver les espaces agricoles sur le long terme

- Limiter au maximum l'artificialisation des espaces agricoles et agro-naturels (Cf. III.A.1)
- Préserver de la pression urbaine les espaces agricoles à forts enjeux

II.B.1.b. Préserver les espaces de production de contraintes supplémentaires et favoriser une cohabitation sereine entre l'agriculture et les autres fonctions

- Limiter la fragmentation et le mitage des espaces agricoles
- Encadrer le développement des installations d'ENR&R sur les espaces agricoles

II.B.2. Accompagner l'agriculture dans son adaptation aux nouvelles demandes sociétales et au changement climatique

L'agriculture est, par essence, une filière en forte interaction avec la nature et le climat. Elle subit de plein fouet les effets du changement climatique, elle contribue à préserver la nature et les paysages mais certaines pratiques peuvent aussi parfois engendrer une action négative sur ces derniers. Sur le Pôle métropolitain Loire Angers, l'agriculture présente de forts potentiels d'adaptation aux transitions, de par la diversité des productions alimentaires locales, les dynamiques à l'œuvre de conversion à l'agriculture biologique et de développement de l'agro-écologie, les potentiels de valorisation énergétique des productions... Mais elle présente également quelques vulnérabilités (baisse de la démographie agricole et difficultés de transmissions d'exploitations, fragilité de certaines filières agricoles comme l'élevage qui joue un rôle primordial dans l'entretien des espaces...). Afin de s'adapter, à la fois, aux nouvelles demandes sociétales et aux effets du changement climatique, le projet prévoit de :

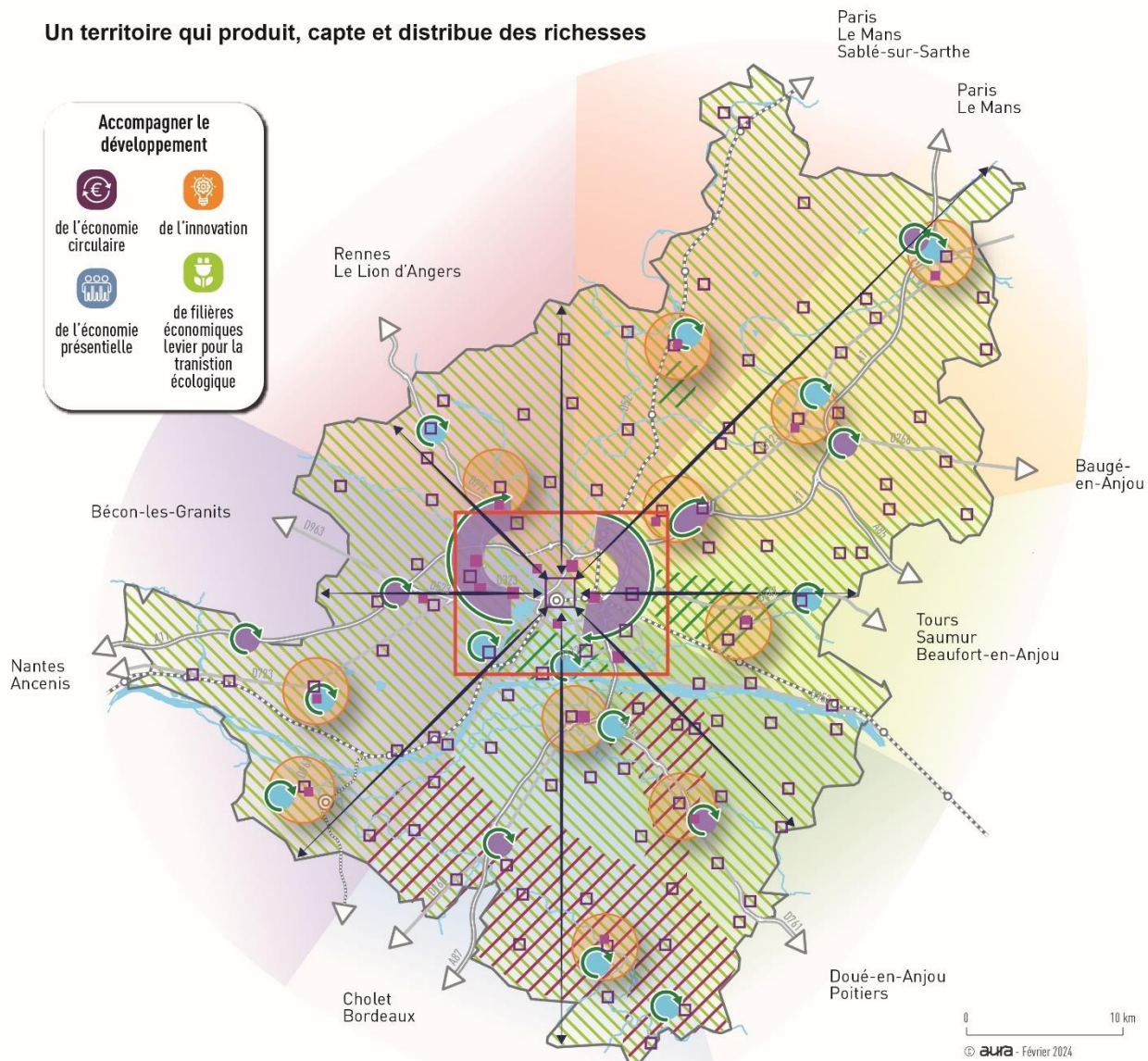
II.B.2.a. Maintenir la diversité agricole du territoire et soutenir les nouvelles filières pour une meilleure résilience du territoire

- Préserver la diversité agricole et soutenir les filières
- Accompagner les transitions vers une agriculture plus résiliente
- Valoriser l'activité forestière et les services écologiques rendus

II.B.2.b. Promouvoir les services alimentaires rendus par une agriculture plus respectueuse de l'environnement

- Répondre aux besoins alimentaires de la population du territoire en :
 - Valorisant les productions locales
 - Favorisant différentes formes d'agriculture et de circuits de proximité
 - Incitant à la mise en œuvre d'une stratégie agricole durable à l'échelle du PMLA

Un territoire qui produit, capte et distribue des richesses



Une stratégie d'accueil des activités conciliant ambition, complémentarité et sobriété foncière

Une stratégie d'accueil des activités s'appuyant sur les cadrans pour assurer une complémentarité interterritoriale

Poursuivre la structuration des ZAE :

- Les zones d'activités principales dont les zones d'activités anciennes de 1^{ère} couronne
- Les zones d'activités intermédiaires

Favoriser la ville productive: maintien et développement des activités économiques au sein des espaces urbanisés principaux

Renforcer le rayonnement métropolitain du pôle centre:

- Concentrer les fonctions métropolitaines dont le tertiaire supérieur
- Favoriser les échanges entre l'enseignement supérieur / recherche et les filières économiques locales

Se doter d'une stratégie foncière économique plus vertueuse sur le plan de la réduction de la consommation des espaces NAF :

- Privilégier la densification et l'optimisation foncières des ZAE existantes
- Maintenir une attractivité des ZAE existantes pour éviter les fiches
- Phaser dans le temps leur développement et ajuster l'offre aux besoins

Polarités d'échelle SCoT

Articuler développement économique et mobilités durables

Réseau routier longue distance et échangeurs

Réseau ferré, potentiel pour une logistique décarbonnée

Réseau de transport collectif urbain et interurbain structurant

Une stratégie commerciale conciliant adéquation aux besoins, intégration à l'organisation territoriale, qualité urbaine et environnementale

Conforter les pôles commerciaux existants en accompagnant leur montée en qualité urbaine, paysagère et environnementale ou leur recomposition

Soutenir la vitalité commerciale des centralités urbaines et rurales

Préserver les espaces agricoles

Pour favoriser l'accès à une offre alimentaire locale et durable en s'appuyant sur la diversité des productions du territoire

Polyculture / élevage

Pour soutenir les filières spécifiques à forte valeur ajoutée qui contribuent au rayonnement du territoire

Horticulture

Viticulture

Renforcer la vocation touristique du territoire en appui de la diversité de ses atouts

Tourisme urbain et tourisme d'affaires (patrimoine, salons et grands événements culturels et sportifs)

Tourisme vert et fluvial

Oenotourisme

III. UN TERRITOIRE QUI PRESERVE LA SANTÉ DE SES HABITANTS ET DE SES ESPACES



CE QUE NOUS SOMMES

 Un territoire qui préserve la santé de ses habitants et de ses espaces	
Les atouts	Les faiblesses
• Accès aisé à la nature depuis la ville (réseau dense de parcs, sentiers de randonnées et d'itinéraires cyclables...) • Forte présence de l'eau • Patrimoine bâti et naturel (UNESCO, Basses Vallées, sud viticole...), vecteur d'identité • Rôle écologique des espaces naturels : biodiversité, expansion des crues, captation carbone ... • Un potentiel de développement des énergies renouvelables (solaire, méthanisation ...) • Des démarches de Projet alimentaire territorial engagées dans les territoires • Présence d'un CHU et d'une offre de soins bien répartie	• Etalement urbain / pression urbaine et mitage agricole • Quelques ruptures de continuités écologiques • Peu de massifs forestiers, inégalement répartis sur le territoire et gestion forestière non optimale • Qualité de l'eau médiocre de certains cours d'eau • Des zones d'inconfort (îlots de chaleur, sites pollués...) • De faibles potentiels de développement pour certaines énergies renouvelables (éolien ...) • Vieillesse de la population et besoins croissants en matière de santé

CE QUE NOUS VOULONS POUR LE TERRITOIRE

III.A. Un impératif : la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers

III.A.1. Affirmer une ambition très volontariste pour contenir l'étalement urbain et limiter l'artificialisation des sols : s'inscrire dans une trajectoire zéro artificialisation nette

En cohérence avec le défi de la transition écologique qu'il porte de façon centrale, le projet s'inscrit pleinement dans les grands objectifs fixés au niveau national, notamment dans la loi dite « Climat et résilience », concernant la limitation de l'artificialisation des sols. Les bénéfices attendus de cet objectif concernent en effet, à la fois, les capacités de stockage du carbone (lutte contre les effets du changement climatique), les capacités d'infiltration et de stockage des eaux (adaptation), la protection de la biodiversité (amélioration de la santé humaine et environnementale), soit les trois axes de la stratégie transversale.

Il projette ainsi de :

III.A.1.a. Limiter au maximum l'artificialisation des espaces agricoles et agro-naturels

- S'inscrire dans la trajectoire nationale ZAN à horizon 2050 en phasant l'effort à réaliser sur les deux décades 2025-2035 et 2035-2045 :
 - 2025-2035 : réduction d'environ 50% de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 par rapport à celle observée sur la période 2011-2021, puis baisse de l'artificialisation nette jusqu'à atteindre en 2035 environ 70% de réduction par rapport à 2011-2021.
 - 2035-2045 : poursuite de la baisse de l'artificialisation nette jusqu'à atteindre en 2045 environ 95% de réduction par rapport à 2011-2021.

- Encadrer les possibilités d'extension par une enveloppe foncière maximale dans le temps du SCoT, répartie par intercommunalité
- Limiter / justifier les extensions aux besoins identifiés dans le temps du SCoT
- Mutualiser la consommation/artificialisation de certains équipements/infrastructures ayant une envergure régionale. C'est le cas notamment de la finalisation de la 2x2 voies Angers – Poitiers entre Brissac-Quincé et les Alleuds.

III.A.1.b. Maîtriser les extensions urbaines et intensifier le renouvellement urbain dans le respect de l'identité du territoire et de la préservation de l'environnement sur le modèle de la séquence éviter/réduire/compenser

- Eviter :
 - Prioriser la densification, la recomposition et le renouvellement urbains au sein des espaces urbanisés principaux
 - Améliorer le parc bâti existant (à vocation résidentielle ou économique) pour, prioritairement, remettre sur le marché le bâti vacant ou sous-occupé
 - Maintenir l'attractivité des espaces urbanisés (centres-bourgs, zones d'activités...) pour éviter la vacance et une délocalisation des habitants, des entreprises vers les nouvelles extensions urbaines
 - Favoriser la mixité des fonctions (y compris économiques) et l'intensification des usages au sein des espaces urbanisés à vocation mixte
- Réduire :
 - Limiter l'urbanisation diffuse
 - Rechercher l'optimisation (sobriété des aménagements, mutualisation...) et la qualité d'aménagement (gestion de l'eau, perméabilité des sols, végétalisation) des secteurs de développement urbain, y compris à vocation économique
 - Développer des formes urbaines compactes et de qualité pour accroître la densité bâtie des opérations d'aménagement sans porter atteinte à la qualité de vie et d'habiter
 - Favoriser un urbanisme réversible et transitoire permettant de s'adapter en permanence aux lieux, leurs usages, leurs évolutions
 -
- Compenser :
 - Compenser les éventuelles urbanisations dépassant l'enveloppe allouée par le DOO
 - Rechercher des gisements potentiels de sites à renaturer

III.A.2. Protéger et valoriser la trame verte et bleue et la biodiversité à toutes les échelles

La trame verte et bleue constitue un réseau écologique au sein duquel les espèces sont en capacité d'accomplir leur cycle de vie et migrer. La protection et la valorisation de la trame verte et bleue doivent permettre de :

- préserver les capacités de résilience du territoire en matière de biodiversité (potentiels pour les espèces de trouver de nouveaux espaces, préservation de la diversité des espèces et des milieux)
- s'adapter au changement climatique (réduire la surchauffe urbaine, développer les zones perméables, réduire l'érosion des sols...)
- lutter contre les pollutions de l'air et de l'eau ;
- répondre à une demande sociale de nature et assurer le bien-être des habitants.

Outre l'objectif de contenir l'étalement urbain et de limiter l'artificialisation des sols (Cf. III.A.1), le projet prévoit de :

III.A.2.a. Consolider le fonctionnement écologique à l'échelle des intercommunalités et des communes

- Protéger les espaces de biodiversité remarquable et ordinaire
- Assurer et rétablir les continuités écologiques
- Améliorer la qualité et le fonctionnement des milieux aquatiques

III.A.2.b. Construire une trame écologique urbaine à l'échelle des espaces urbanisés

- Protéger la continuité spatiale et la qualité des éléments végétaux, arborés, de l'eau, des sols au sein des espaces urbanisés et en connexion avec les espaces agro-sylvo-naturels qui les entourent
- Limiter l'imperméabilisation et intégrer l'enjeu de la renaturation dans la stratégie globale de biodiversité (qui revêt à la fois les aspects de reconquête de biodiversité, de retour à la fonctionnalité des sols et de compensation de l'artificialisation)
- Faire des espaces urbanisés des espaces accueillant pour la biodiversité (habitat, trame noire...)
- Ralentir le cycle de l'eau en milieu urbain et favoriser l'infiltration des eaux pluviales

III.B. L'aménagement et l'urbanisme au service de la santé et du bien-être des habitants

III.B.1. Actionner tous les leviers de l'aménagement et de l'urbanisme sur la santé, notamment ceux liés au végétal et à la nature

La qualité de l'environnement urbain dans lequel la population évolue influe sur sa santé et son bien-être. Les choix d'aménagement ont ainsi un impact sur le niveau d'exposition des populations à certains facteurs de risques (polluants, nuisances, stress, insécurité, ...) ou d'accessibilité à certains facteurs de protection (exercice physique, qualité de cadre de vie, offre de soins, ...). Ils constituent donc d'importants leviers de prévention et de promotion de la santé.

Le projet s'empare de cet enjeu et entend :

III.B.1.a. Intégrer les enjeux de santé dans toute démarche de projet

- Intégrer les enjeux de santé à toutes les échelles de l'aménagement (documents d'urbanisme, opération d'aménagement, conception architecturale) et à toutes les étapes.

III.B.1.b. Créer les conditions d'un développement des modes de vie favorables à la santé, notamment l'activité physique et l'alimentation

- Penser un urbanisme favorisant les déplacements actifs : parcours sécurisés, aménagés et continus pour la marche à pied et la pratique du vélo
- Prévoir des aménagements favorisant la pratique autonome du sport pour lutter contre la sédentarité (parcours, équipements de proximité)
- Penser le développement urbain et les aménagements favorisant les productions alimentaires locales et de qualité

III.B.1.c. Affirmer la place de la nature en ville pour ses bienfaits sur la santé physique et mentale des habitants

- Favoriser l'accès à la nature et à l'eau
- Développer la végétalisation des espaces urbanisés pour lutter contre la surchauffe urbaine et embellir les espaces publics, en prenant garde aux espèces allergènes
- Définir des potentiels de renaturation qui pourraient être les supports de nouveaux usages

III.B.1.d. Concevoir l'aménagement urbain et la programmation urbaine comme des leviers de cohésion et de lien social

- Favoriser la mixité sociale et générationnelle

- Favoriser la mixité fonctionnelle et la « ville productive* »
- Améliorer l'accessibilité aux équipements et services et notamment à l'offre de soins et aux services socio-sanitaires

III.B.2. Préserver et mettre en valeur les paysages et les patrimoines, éléments essentiels d'un cadre de vie de qualité

Afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, éléments importants pour la santé psychique des habitants, le projet entend :

III.B.2.a. Préserver et renforcer la diversité et la qualité des ambiances paysagères du grand territoire, marqueurs d'identité locale

- S'appuyer sur le socle paysager pour construire le projet
- Préserver les pépites paysagères, notamment le Val de Loire UNESCO
- Valoriser les éléments porteurs de l'identité et de l'histoire du territoire

III.B.2.b. Veiller à la qualité paysagère et patrimoniale des espaces urbanisés

- Veiller à la bonne intégration paysagère et architecturale des opérations d'aménagement
- Requalifier les espaces / bâtis dégradés ou peu qualitatifs pour améliorer le cadre de vie et la qualité des paysages

III.B.3. Garantir la sécurité des habitants et des biens ainsi que la santé publique

Le changement climatique va accentuer les risques naturels. Dans le même temps, les modes de vie actuels génèrent toujours plus de pollutions sous toutes ses formes qui menacent la santé physique et mentale des habitants et plus largement du vivant.

Ainsi, le projet vise à :

III.B.3.a. Réduire la vulnérabilité des bâtiments et des espaces face aux risques

- S'adapter aux risques naturels (inondations, feux de forêt, retrait/gonflement des argiles...) qui vont s'aggraver avec le changement climatique
- Prendre en compte les risques technologiques
- Informer sur les risques liés au radon

III.B.3.b. Eviter l'exposition des populations et du vivant aux pollutions et nuisances

- Poursuivre la réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Limiter les zones de contact entre espaces résidentiels et espaces de production potentiellement polluante (pour l'air, l'eau, les sols...) ou nuisante (pollution sonore et lumineuse)
- Protéger les populations des rayonnements non-ionisants (lignes électriques à moyenne et haute-tension)

III.C. Protéger les ressources et intensifier le développement des énergies renouvelables et de récupération

III.C.1. Protéger les ressources

Relever le défi de la transition écologique implique de passer à une consommation frugale des ressources et de préserver leur qualité.

Ainsi, le projet prévoit de :

III.C.1.a. Protéger la ressource en eau quantitativement et qualitativement

- Economiser la ressource en eau
 - Favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales
 - Maîtriser et optimiser l'irrigation, rechercher des solutions qui favorisent le stockage d'eau en période estivale
 - Diminuer la consommation d'eau potable
- Protéger les zones de captage
- Améliorer la qualité de l'eau des rivières

III.C.1.b. Protéger les ressources sol et sous-sol

- Limiter l'artificialisation des sols
- Accompagner le développement des carrières dans le respect de la ressource, de l'environnement et des paysages

III.C.1.c. Réduire la production des déchets et en faire une ressource

- Poursuivre la réduction de la production des déchets à la source
- Mailler le territoire de déchetteries en tenant compte des évolutions urbaines, afin d'assurer un service de proximité
- Inciter au recyclage
- Accélérer la valorisation des déchets et le compostage des bio-déchets
- Favoriser le développement d'une économie circulaire

III.C.3. Développer la production des énergies renouvelables et de récupération en cohérence avec la préservation de l'environnement, des activités agricoles et forestières et des paysages

La production d'énergies décarbonées constitue un enjeu fort pour réussir la transition écologique mais aussi pour progressivement aller vers plus d'indépendance énergétique. Le projet entend prendre le chemin qui conduira le territoire à l'atteinte du zéro émission nette à 2050.

De ce fait, le projet prévoit de :

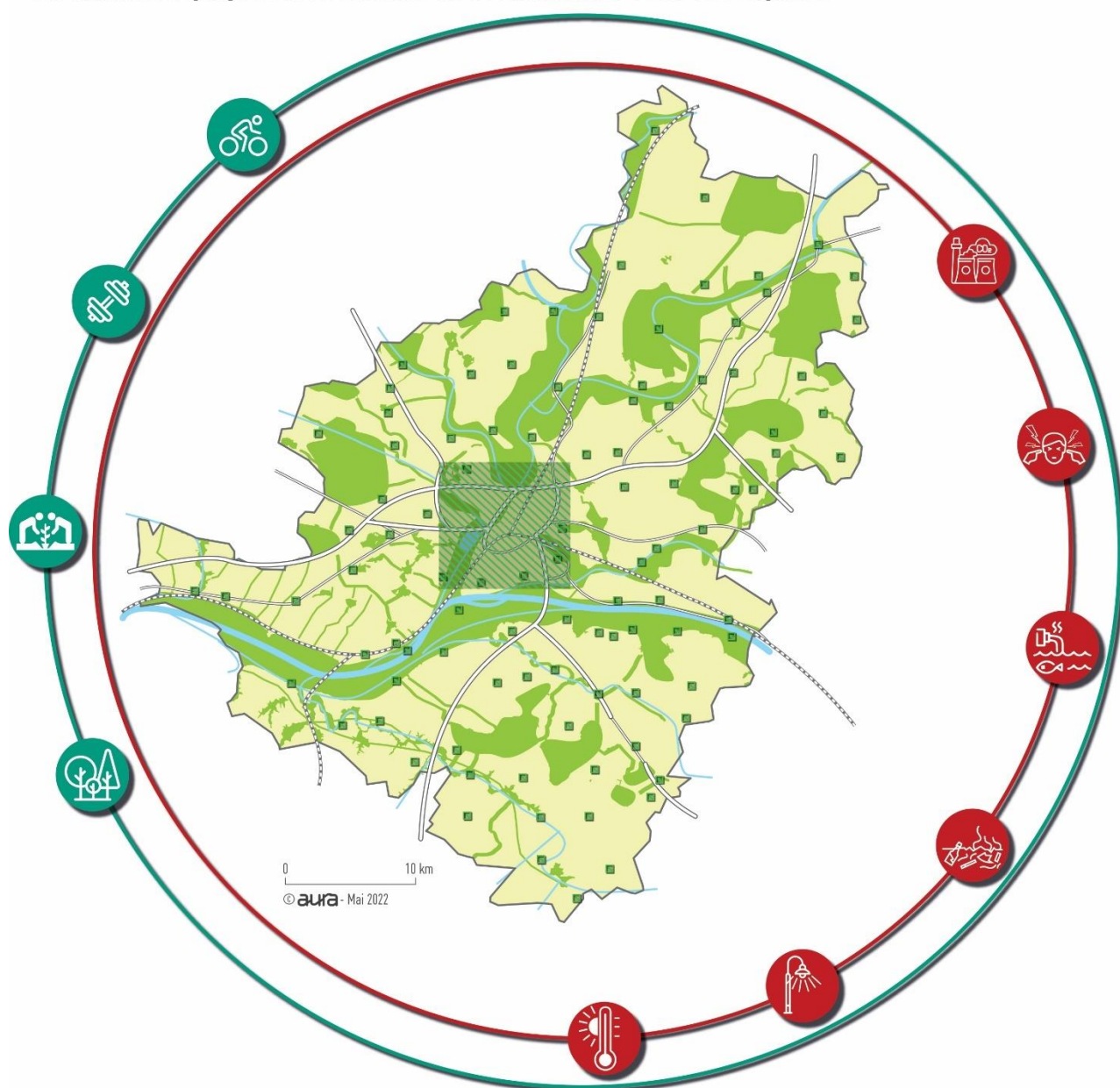
III.C.3.a. Intensifier le développement des énergies renouvelables et de récupération à toutes les échelles

- Exploiter les opportunités de développement de toutes les filières de production d'énergie renouvelable et de récupération (solaire, éolien, bois-énergie, hydraulique, géothermie, énergie récupérée des data centers...)
- Soutenir les projets de production d'ENRR à toutes les échelles (commune, quartier, îlot, bâtiment)
- Adapter et développer les réseaux pour optimiser la décarbonation de la consommation locale d'énergie
- Favoriser la gouvernance locale de l'énergie

III.C.3.b. Prendre en compte les nuisances et les impacts dans l'identification des secteurs de développement des énergies renouvelables et de récupération

- Veiller à la bonne intégration paysagère de ces installations
- Limiter l'impact de ces implantations sur les espaces de production agricole/alimentaire et la trame verte et bleue
- Limiter les nuisances potentielles pour les riverains de ces installations

Un territoire qui préserve la santé de ses habitants et de ses espaces



Protéger nos espaces naturels

L'eau

- protéger la ressource
- protéger les zones humides
- s'adapter au risque inondation
- préserver les zones d'expansion des crues
- valoriser l'eau comme bien commun du territoire (accessibilité visuelle, physique ou d'usage, patrimoine et gouvernance)

La trame écologique

- assurer et rétablir les continuités écologiques
- protéger les espaces de nature remarquable
- préserver les couverts végétaux pérennes (bois, forêts, landes, haies, ...)

Les espaces agricoles et forestiers

- limiter au maximum l'artificialisation des espaces agricoles et forestiers
- protéger la continuité spatiale des sols (trame brune)

Actionner tous les leviers de l'aménagement et de l'urbanisme favorable à la santé et au bien-être des habitants



- créer les conditions d'un développement des modes de vie favorables à la santé (modes de déplacements actifs, sport, agriculture urbaine...)
- préserver la diversité et la complémentarité des ambiances paysagères



- veiller à :
 - la qualité paysagère et patrimoniale des espaces urbanisés (entrées de ville et de bourgs, centres-villes, centres-bourgs)
 - la bonne intégration paysagère des projets urbains et d'aménagement
 - la qualité architecturale des constructions
- affirmer la place de la nature en ville pour ses bienfaits sur la santé physique et mentale
- favoriser le maintien de l'offre de santé dans les centralités



- Éviter/réduire l'exposition des populations et du vivant aux risques technologiques, aux pollutions et nuisances

